



HÔTEL DE VILLE SAINT-CLET 4, rue Du Moulin, Saint-Clet
Téléphone : 450 456-3363 | Télécopieur : 450 456-3879 | st-clet@videotron.ca
www.st-clet.com

RAMASSAGE DES BRANCHES

LES 29, 30 AVRIL ET 1^{er} MAI 2019
LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX PASSERONT DANS
LA MUNICIPALITÉ AVEC LA DÉCHIQUETEUSE
À BRANCHES.

Veillez placer les branches en bordure de la route
au plus tard dimanche le 28 avril mais seulement
7 jours avant la semaine de la collecte.

Pour être ramassées, TOUTES les branches doivent
obligatoirement respecter les conditions suivantes :

- Le diamètre des branches doit être d'une grosseur maximum de 3 pouces et doivent être élaguées, c'est-à-dire enlever les petites branches afin de permettre l'insertion dans l'équipement;
- Les branches doivent être placées en bordure de la route, les gros bouts vers le chemin;
- Aucune bûche, aucune souche et aucune racine ne sera acceptée;
- Les branches ne doivent pas contenir de débris/déchets (ex. : pierres, morceaux de métal, cordes, déchets végétaux);
- La quantité et le volume ne doivent pas excéder les dimensions permises pour cette collecte (soit 30 pieds de long x 9 pieds de profond x 4 pieds de haut);

Veillez noter que les haies de cèdres ainsi que leurs retailles ne seront pas ramassées.

La déchiqueteuse à branches étant disponible trois jours au printemps et trois jours à l'automne, nous vous demandons, si cela s'avère possible, d'effectuer une partie de vos travaux au printemps et l'autre à l'automne afin de ne pas mettre un amoncellement trop gros de branches à la fois. Ainsi, les employés municipaux pourront accorder le temps nécessaire à chaque citoyen qui demande de faire ramasser ses branches.

Vous devez joindre les services administratifs au 450 456-3363, avant le 26 avril 2019, à 12 h pour laisser vos coordonnées afin de vous assurer que vos branches soient ramassées.



TRAVAUX DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

POUR L'ENSEMBLE DES USAGERS DE LA MUNICIPALITÉ

QUAND

**Le jour 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Du 6 au 10 mai 2019 inclusivement**

IMPACTS SUR L'EAU DU ROBINET
PENDANT CES TRAVAUX

- Bien que les travaux soient réalisés le jour, il se peut que certains résidents notent de **faibles réductions de pression** durant les nettoyages.
- La coloration de l'eau peut légèrement changer pendant ces travaux. Si une coloration rouge-brun est notée, il est recommandé de **laisser couler les robinets** jusqu'à l'obtention de la couleur habituelle de l'eau.
- Attention à la lessive durant la période des travaux.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.